



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Exportations : le pétrole vert à nouveau sur la sellette

Jean Carrel

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Carrel Jean. Exportations : le pétrole vert à nouveau sur la sellette. In: Économie rurale. N°216, 1993. pp. 55-57;

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1993\\_num\\_216\\_1\\_4554](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1993_num_216_1_4554)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

De VEER J. (1992). - **Price, sustainability and land use**. Tijdschrift voor Sociaal Wetenschappelijk Onderzoek voor de Landbouw (TSL 7-3)

FOLMER C., KEIJZER M.J., STOLWIJK H.J. et VEENENDAAL P.J.J. (1992). - **CAP Reform and its differential impact on Member states**. SOW-VU.

WRR9 (Conseil Scientifique pour la Politique Gouvernementale) (1992). - **De l'espace à choisir**. La Haye, WRR, B.P. 2004, 250 AE, La Haye.

## EXPORTATIONS : LE PÉTROLE VERT À NOUVEAU SUR LA SELLETTE

Jean CARREL\*

Le projet de règlement agricole accepté par les Etats-Unis et la CEE en novembre 1992 a été vigoureusement contesté par les agriculteurs. Le gouvernement français tentera de le faire modifier avant qu'il soit reconnu définitif par les pays. Ne cédon pas à la panique. Le GATT ne va pas "tuer l'Europe". Cet accord Etats-Unis-CEE ne livre pas le marché aux exportateurs d'outre-océan. Il ne conduira pas à la disparition de pans entiers de notre agriculture, l'accord, une fois entériné, pèsera lourd sur l'avenir de l'agriculture européenne, à moins que...

### L'AGRICULTURE "CHIFFRÉE", DONC, BLOQUÉE

La disposition principale arrêtée par les parties en présence porte sur une limitation des exportations européennes qui pourront être subventionnées. Une autre de ces dispositions est tout aussi importante. Elle concerne les surfaces cultivées en oléagineux dans la CEE, surfaces qui devront être diminuées par rapport aux terres consacrées actuellement à ce genre de production. Une dernière clause impose une jachère "non cultivée".

On se doute que ses dispositions de l'accord ne seront pas faciles à appliquer. Les volumes vendus à l'extérieur et qualifiés de "subventionnés" devront être décomptés. Faudra-t-il vérifier sur le terrain les superficies couvertes ? Passons sur le contentieux possible portant sur la période de référence et sur la nature et le montant des subventions. Par exemple, les aides appliquées directement aux surfaces ou à la personne des exploitants pourraient être ou non considérées comme des subventions indirectes aux ventes faites à l'extérieur. Enfin, il faudra bien envisager une sorte de répartition des quantités ou des surfaces entre les pays d'une CEE qui s'agrandira bientôt de nouveaux membres.

Une fois cette répartition des crédits et des parts de marché discutée et admise, on ne sera guère pressé de la remettre en question. Chaque pays en présence se satisfera des avantages qu'il aura disputés aux autres, ne serait-ce que pour éviter que la discussion tourne à la polémique et à la crise interne de la CEE. L'agriculture cédera devant l'impératif de l'unité européenne.

L'accord CEE-Etats-Unis parce qu'il est "technique" dans ses modalités, conduira à immobiliser l'organisation quantitative du marché européen. Mais parce qu'il est "diplomatique", il sera davantage encore la cause de cet im-

mobilisme à venir. Il se passera des années et des années avant qu'un accord de cette nature puisse être remis en discussion. A ce sujet, l'expérience vécue doit nous instruire pour l'avenir.

Lors du "Dillon Round" de 1958 à 1962, les six pays européens de la CEE ont accepté l'entrée libre ou quasi-libre des tourteaux et autres aliments du bétail venus d'Amérique ou d'Asie. Depuis, les productions animales, en Europe, ont augmenté ainsi que les besoins en aliments nécessaires à tout ce bétail, quelque 50 millions de tonnes importées annuellement. Mais rien n'a été modifié jusqu'à présent dans ces dispositions vieilles de trente ans.

La leçon ne se limite pas à la redécouverte du temps immobile. Elle nous permet de prévoir quelques effets du nouvel accord, lui aussi du GATT, s'il doit être entériné par les gens de Genève.

### L'AGRICULTURE FRANÇAISE FRUSTRÉE DE SA LIBERTÉ

Les produits ainsi importés concurrencent les céréales européennes, en particulier celles récoltées en France. Mais il y a plus important. Ces entrées, en provoquant des excès de production de lait et de viande dans le Nord de l'Europe, ont été la cause d'un déséquilibre profond de l'agriculture de la CEE.

De la même façon, on pense que l'accord CEE-Etats-Unis va entraver les exportations européennes. On en oublie les effets qu'il provoquera à sa suite sur les évolutions respectives des agricultures nationales des pays membres de la CEE.

Pourtant, ces conséquences internes à l'Europe mériteraient plus d'attention. Elles se traduiront par davantage d'inertie dans la répartition régionale des productions et des marchés européens. Entrevu sous cet aspect, l'accord de novembre est bien dans le droit fil de cette PAC revue et corrigée en mai 1992 ; une agriculture de plus en plus "administrée" par les quotas (de fait) et la pratique de la jachère ; de plus en plus coûteuse sous la forme de compensations de la baisse programmée des prix de vente.

Plus prosaïquement, ces subventions, promises avec largesse au moment où il faut faire accepter la nouvelle politique, seront discutées et rediscutées. Elles seront plus que

\* Ingénieur agricole, Docteur en droit.

jamais au centre du débat. Elles accapareront l'attention des parties en présence ; les producteurs qui verront en elles le moyen de leur survie. Tous oublieront la raison d'être de la politique économique : orienter les productions en fonction des besoins du marché.

## POURQUOI DONC DES EXPORTATIONS SUBVENTIONNÉES ?

Les subventions directes accordées aux ventes de produits vers l'extérieur sont la cause principale des excédents de production. On devrait donc les discuter et, voire, envisager de les réduire. Il n'en est rien. Bien au contraire, on défend leur principe pour en faire une question de vie ou de mort de l'agriculture française.

"Tous les pays aident leurs agriculteurs" dit-on. Encore faut-il observer ce que peut être cette aide ; nulle ou faible dans le tiers-monde et dans les pays à économie agricole ; orientée vers la protection douanière (au Japon, en Corée du Sud) ou vers des productions intérieures limitées (lait au Québec...). En revanche les subventions pour les ventes à l'extérieur pratiquées par deux pays ou groupes de pays, les Etats-Unis et la CEE, prennent une toute autre signification.

Ce procédé bien connu de dumping casse les prix sur le marché mondial au grand dam des pays à vocation agricole et aussi des paysanneries du tiers-monde. Enfin, les Etats-Unis tirent prétexte des dépenses européennes pour subventionner de plus en plus fortement leur propre agriculture. L'argument est facile sinon hypocrite. Néanmoins, il est en partie justifié car les subventions américaines aux produits d'exportation sont (rapportées à chaque tonne) inférieures aux aides distribuées par l'Europe. Une question doit être posée : si les exportations de dumping sont aussi critiquables, pourquoi en faire un *a priori* de la négociation et, l'Europe elle-même a-t-elle un intérêt majeur à se cramponner à cette position ?

Rappelons que l'objectif de la politique agricole commune a été d'assurer, dans des conditions raisonnables, la sécurité alimentaire des pays de la CEE. Cette assurance est réalisée par une agriculture efficace et soucieuse de maintenir intact son potentiel de production.

Les ventes subventionnées, ventes importantes et absorbant la majeure partie des crédits publics consacrés à l'agriculture sont-elles nécessaires au maintien de ce potentiel ? On voudrait nous le faire croire. Un raisonnement tant soit peu rigoureux démontre qu'il n'en est rien. Il ne fait que confirmer les enseignements que nous prodigue la petite histoire des marchés agricoles.

Dans la recherche d'un accord international, une autre voie pourrait être explorée. L'Europe proposerait de négocier le principe d'un renoncement multilatéral aux subventions à l'exportation. Autrement dit, on discuterait, sous condition de réciprocité, d'abandonner les pratiques de dumping (il y a des précédents historiques).

En abandonnant les aides vers l'extérieur, l'Europe conforterait son droit de protéger rigoureusement son agriculture. Ainsi, on pourrait négocier les entrées libres d'aliments de bétail. Ce "rééquilibrage" comme

on l'a appelé (mais on en parle peu ces temps-ci), porterait sur deux ou trois dizaines de millions de tonnes de ce genre de produits. Il représenterait pour la CEE et, surtout, pour la France productrice excédentaire de céréales, un avantage autrement substantiel que les contingents de subventions obtenus récemment auprès des Etats-Unis.

## UN SYSTÈME DE SUBVENTIONS PLUS EFFICACE

Peut-on concevoir une agriculture dans laquelle les producteurs trouveraient leur compte alors que les consommateurs payeraient leur nourriture à son prix de revient ? Ce serait tout d'abord un retour vers un équilibre (approximatif) entre productions et débouchés.

Actuellement, les productions sont excédentaires et il faut les maîtriser. Cette action est dirigée de Bruxelles par les moyens d'une baisse drastique des prix et du gel de terres.

Le freinage des productions peut être réalisé dans une optique radicalement différente. Par une réduction systématique mais raisonnée des frais de production par hectare cultivé, on peut agir sur le niveau des rendements. Cette "*extensification*" des cultures est déjà pratiquée par des milliers de producteurs de notre pays.

La baisse des prix est le seul moyen efficace de déclencher actuellement ce processus général d'extensification. Mais cette baisse doit être raisonnée en fonction de la situation de chaque marché. Elle doit préserver le rapport entre les prix de vente et les coûts de production (ce que ne fait pas la réforme de mai 1992). Le bilan économique de l'agriculture se trouverait profondément modifié par la nouvelle orientation :

- la baisse des coûts par cette action sur les techniques de production serait un premier effet de revenus auprès des agriculteurs (de 10 à 15 milliards de francs par an pour la France) ;

- l'abandon (de principe) des exportations à perte permettrait l'économie des coûts de stockage et de négoce dépensés sans profit pour l'agriculture elle-même.

Les subventions de l'Etat auprès de l'agriculture française (en tant qu'activité productrice) et des agriculteurs (dans leur seule qualité de producteurs) se sont élevées à quelque 70 milliards de francs dans l'année 1991. Près des deux tiers de cet ensemble ont été consacrés, directement ou par le canal de Bruxelles, aux produits et, pour leur plus grande part, à l'exportation de ces produits.

Une réorientation des subventions sous la forme d'aide directe aux exploitants ou à la terre que ceux-ci cultivent viendrait compenser l'effet des revenus par la baisse des prix.

Faudrait-il encore organiser cette aide d'une manière telle qu'elle ne fausse pas les choix optimum des producteurs face à leur marché ? Cette aide devrait, de ce point de vue, rester neutre, à la différence des subventions compensatoires envisagées actuellement. La simplicité serait la première condition de cette neutralité. L'aide devrait donc

se substituer aux subventions de cette nature déjà adressées aux producteurs comme par exemple les primes par tête de bétail.

Enfin, la subvention idéale à découvrir serait aussi un moyen de rétablir cet équilibre régional que la politique suivie jusqu'à présent a plutôt perturbé (comme elle a per-

turbé les rapports entre agricultures nationales des pays de la CEE).

Une "prime unique" distribuée à chaque hectare cultivé et uniforme pour toutes les productions et toutes les régions, deviendrait un véritable instrument de l'aménagement du territoire. Mais cela est une autre affaire.

## RÉFORME DE LA PAC : UNE MESURE D'URGENCE POUR SAUVER L'ÉLEVAGE EUROPÉEN

*Jean-Christophe KROLL \**

Nous l'avons écrit à plusieurs reprises : la réforme de la PAC pénalise les systèmes d'élevage extensifs des régions herbagères difficiles, au profit des systèmes intensifs des aires de production les plus "productivistes". Avec l'intégration des surfaces de maïs fourrage dans la sole de cultures ouvrant droit aux primes à l'hectare, un nouveau pas a été franchi dans cette voie. Résultat paradoxal : cette réforme qui recherchait au départ un "rééquilibrage" des échanges extérieurs subventionne *in fine* les systèmes d'élevage les plus consommateurs d'aliments concentrés importés -aliments riches en protéines notamment (dans le même temps, en effet, les productions européennes de protéagineux sont lourdement pénalisées par la réforme). C'est donc bien une révision complète de l'ensemble du dispositif qui paraît s'imposer à plus ou moins long terme. La proposition de quantum financier que nous développons depuis plusieurs années nous paraît donc toujours parfaitement d'actualité. Elle est d'ailleurs reprise par un nombre croissant d'acteurs socioprofessionnels et de chercheurs.

Mais, en attendant cette nécessaire actualisation de la réforme, la Communauté ne pourrait-elle pas, au moins, utiliser dans l'immédiat les instruments dont elle dispose pour tenter une ébauche de réponse aux nouvelles contraintes des marchés compatible avec ses engagements internationaux ?

D'où cette nouvelle suggestion : à défaut d'un rééquilibrage des tarifs douaniers sur les PSC au GATT, reste possible une réfaction des quotas laitiers ou des quotas de prime à l'élevage, par pays ou par région, proportionnelle à la part des importations dans la consommation intérieure d'aliment du bétail (avec réallocation possible des quotas libérés aux pays ou aux régions qui développent des activités d'élevage utilisant des ressources alimentaires autochtones). Cela éviterait au moins de subventionner indirectement les importations de produits concurrents des productions communautaires, en réhabilitant les systèmes d'élevage à base d'aliments concentrés et d'herbages européens !

---

\* : ENITA de Dijon.